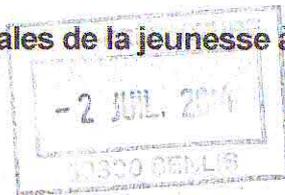


maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, Citoyenneté et Relations Internationales »

Conseil municipal du 23 juin 2014
Séance du 4 juin 2014

18 Relations internationales – 4^{èmes} rencontres internationales de la jeunesse à Krosno (Pologne)



Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme DUHIN
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme GOMES-NASCIMENTO
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LELONG
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	Mme MEHADJI
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

Était absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ **Rapport de présentation :**

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Les Rencontres internationales de la Jeunesse fêtent leur 4^{ème} édition et sont devenues un rendez-vous important pour la jeunesse de Creil et de ses villes jumelées. À travers des ateliers, débats, jeux de rôle, espaces créatifs et soirées festives interculturelles, les jeunes sont incités à s'exprimer, à partager des bonnes pratiques citoyennes et débattre sur les sujets qui les concernent. C'est également l'occasion de découvrir des cultures différentes et de tisser des liens d'amitié avec des jeunes du monde entier.

Après Dakhla (Maroc), Creil, Marl (Allemagne), c'est la ville de Krosno (ville polonaise jumelée avec Marl), qui accueille la manifestation. Les RIJ 2014 auront lieu du 18 au 24 août 2014 et rassembleront une cinquantaine de jeunes de 16 à 18 ans des villes partenaires de Creil et Krosno.

Quatre jeunes Creillois, accompagnés d'un animateur, seront sélectionnés pour y participer. Marl, Pendle, Chorzów, Dakhla, Ourossoqui, Nabadji Civol, Bethléem et Qadoura seront également présentes.

maintenant !

La ville de Krosno prend en charge l'accueil des délégations (hébergement, restauration, déplacements, visites...). La ville de Creil assure le déplacement et l'accompagnement des quatre jeunes Creillois et de l'animateur. Elle prend également en charge une partie des frais de déplacement des délégations palestiniennes et sénégalaises.

La ville de Krosno a sollicité une subvention auprès de la Commission européenne. Dans le cas d'une décision positive, la ville de Creil sera remboursée pour le déplacement de ses quatre jeunes et de l'animateur.

Le montant prévisionnel de ces dépenses ne dépassera pas la somme de 10 500 euros.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville

Vu l'avis de la commission "Culture et Relations internationales" en date du 4 juin 2014

Considérant que la Ville de Creil a contribué à la création des rencontres internationales de la jeunesse et souhaite permettre aux jeunes Creillois de participer à cet événement multiculturel et international
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 11

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : accepter la demande de subvention faite par Krosno auprès de l'Union européenne pour percevoir le remboursement des frais de déplacements des 4 jeunes Creillois et de l'animateur.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs aux rencontres internationales de la jeunesse.

Article 3 : d'imputer les dépenses et recettes éventuelles sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, comptes 6251/011/RI et 7478/74/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 25/06/2014

et publication ou notification le 25/06/2014

CREIL, le 25/06/2014.....

LE MAIRE

**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy**


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

